

20 jan 2023 -09:54

Le ministre Clarinval reconnaît l'Union Royale des Fleuristes de Belgique comme organisation compétente pour organiser la première édition du concours du Premier Fleuriste de Belgique

Le Vice-Premier Ministre et ministre des Indépendants et des PME, David Clarinval, a validé la demande de reconnaissance introduite par l'Union Royale des Fleuristes de Belgique en vue d'organiser le concours du Premier Fleuriste de Belgique dans le cadre des concours officiels d'excellence professionnelle. La Belgique compte dès lors six concours d'excellence professionnelle avec ce nouveau concours pour les fleuristes, qui vient s'ajouter à ceux du Premier cuisinier, du Premier boucher, du Premier fromager, du Premier Maître d'Hôtel et du Premier Barista de Belgique. Les lauréats seront mis en valeur lors de la cérémonie biennale de l'Excellence professionnelle, dont la prochaine édition aura lieu le 22 avril 2024.

*"Je suis particulièrement heureux qu'un nouveau concours d'excellence professionnelle soit organisé. Il est particulièrement important d'attirer l'attention sur ces concours et leurs lauréats, ils illustrent à merveille le savoir-faire belge. Je ne peux qu'applaudir le fait que le Premier Fleuriste de Belgique vienne s'ajouter à cette liste. Nous espérons que d'autres métiers suivront",* explique le ministre Clarinval.

Le concours sera organisé au niveau national par l'Union Royale des Fleuristes de Belgique (URFB)

Le règlement du concours organisé par l'URFB a également été validé. Le jury qui évaluera les lauréats sera composé de pairs, de formateurs, d'un délégué du ministre et d'un représentant du Conseil Supérieur des indépendants et des PME.

Le concours est organisé autour d'une série d'épreuves qui permettront aux candidats de mettre en avant le savoir-faire de fleuriste, leur connaissance des produits, leur dextérité et leur créativité. Le concours est ouvert à tout fleuriste indépendant ou employé.

Pour plus d'information sur le concours et les conditions de participation, il convient de prendre connaissance du règlement du concours disponible sur ([site internet](#)) et de prendre contact avec [l'URFB](#).

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

AudreyHenry  
Directrice de la Communication  
[audrey.henry@clarinval.belgium.be](mailto:audrey.henry@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)